



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69940

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation préoccupante dans laquelle se trouve l'échographie foetale. En effet, depuis 1983, la rémunération de l'échographie obstétricale a été dépréciée de plus de 100 % quand on la compare à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie. Ainsi, certains échographistes n'hésitent pas à avoir recours à des abus, comme le dépassement exceptionnel, d'autres envisagent simplement de quitter le secteur conventionnel. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend procéder à un ajustement de la rétribution des actes échographistes, afin que le service public puisse répondre aux demandes et qu'une ségrégation sociale en matière de dépistage prénatal ne s'installe pas.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69940

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6798